

Propositions pour le projet stratégique du port de Dunkerque

par l'ADELFA, affiliée à Nord Nature Environnement

Dans le cadre d'une réflexion engagée autour du projet stratégique du Grand Port Maritime de Dunkerque, l'ADELFA a rédigé un document présentant ses préconisations. Nous en publions ci-dessous quelques extraits. J.I.

Actions prioritaires

Une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie, du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) et de l'Union Maritime et Commerciale, à partir des chiffres de 2007, montre que 28 507 emplois (632 établissements) dans la région dunkerquoise dépendent de près ou de loin de l'activité industrialo-portuaire. Les activités liées au port représentent 79 % de la richesse produite par l'économie locale (3,8 millions d'euros).

En maintenant son rang de 3^{ème} port de France pour le trafic, le GPMD ne cesse de battre ses propres records. Le port a augmenté ses résultats de 17,9 millions de tonnes en 10 ans.

Présenté comme le « poumon de l'économie dunkerquoise », le GPMD doit tenir compte d'éléments du contexte dunkerquois pour préciser les orientations en matière de développement durable :

- le revenu moyen des ménages y est inférieur de 13 % à la moyenne nationale et la croissance de ces revenus est plus lente que dans d'autres bassins industriels comparables
- l'emploi local est en baisse alors qu'il augmente dans la plupart des sites industrialo-portuaires de France...
- le taux de chômage local reste sensiblement supérieur à la moyenne nationale, depuis 2003...

L'actualité, celle d'une crise économique qui aura des répercussions sur plusieurs années, révèle :

- 153 entreprises défilantes en 2008
- une augmentation de 16,7 % des demandeurs d'emploi entre janvier 2008 et janvier 2009...

Ces chiffres alarmants amènent à préconiser de renforcer les piliers de l'économie, au premier rang desquels se trouvent le GPMD, de mener une diversification économique... ..et de faire de l'attractivité du territoire un enjeu majeur.

Longtemps construite sur le développement industriel « lourd », du secteur secondaire, l'attractivité du territoire ne peut plus reposer sur ce seul facteur. Pour l'ADELFA, l'attractivité repose aussi sur des orientations affirmées en matière de développement durable à propos duquel il convient de rappeler aussi des constats initiaux :

- Un tissu industriel durement touché par la crise. Arcelor Mittal a annoncé la suppression de 137 postes supports à Grande-Synthe et de 38 à Mardyck...
- le Dunkerquois est un pôle énergétique de dimension européenne (3^{ème} centrale nucléaire du monde, 1^{er} port charbonnier de France, atterrage du plus long gazoduc sous-marin du monde pour les records) où l'exploitation d'énergies renouvelables est réduite à sa portion congrue....
- Le projet de terminal méthanier dont les maîtres d'ouvrage seraient le GPMD et EDF ne

peut bien évidemment pas être inclus dans une diversification des sources d'énergies en faveur de celles qui ne sont pas fossiles.

- La progression des emplois dans le tertiaire concerne surtout le commerce, le service public (administration et éducation) et le domaine de la santé.

A ces éléments, il convient de citer des points clés du diagnostic environnemental dressé par la DIREN en septembre 2008 :

- un nombre important d'établissements classés « Seveso seuil haut » (13)
- une concentration de l'industrie lourde, source principale d'émissions de polluants atmosphériques
- l'explosion du trafic routier en transit, notamment de poids lourds, due à l'augmentation régulière du trafic du fret vers le tunnel sous la Manche et le port transmanche de Calais
- une fréquentation soutenue de navires transportant des matières dangereuses qui constitue un risque d'accident maritime majeur potentiel malgré des conditions nautiques favorables
- une eau de surface fortement dégradée par la présence d'effluents d'origines industrielle, urbaine voire agricole
- une érosion significative de certaines portions du rivage, liée à des causes naturelles (dynamique des Bancs de Flandre) et parfois anthropiques (modification du transit littoral avec la création des ouvrages portuaires)
- une forte artificialisation des espaces naturels (disparition de 80 % des massifs dunaires sur une quarantaine d'années) entraînant une importante perte d'espèces inféodées aux milieux dunaires et arrière littoraux au profit de nouvelles adaptées aux plate-formes en sable
- un risque de perte de « bon état écologique » des masses d'eau côtières et de transition.

C'est dans la tension entre ces deux pôles du développement durable (l'économique et l'environnemental) - particulièrement distants dans le Dunkerquois - que doivent se définir des mesures en sa faveur....

La population de la région dunkerquoise supporte beaucoup de conséquences liées à des choix économiques et en subit aujourd'hui les conséquences au plan santé...

Il ne revient pas au GPMD de tout supporter mais si cet établissement portuaire ne s'engage pas fermement en terme de démarche progressive et exemplaire en faveur du développement durable, il ne participera pas à l'enjeu que représente l'attractivité du territoire et n'étendra pas sa propre attractivité...

ACTIONS PRIORITAIRES

Pollution de l'eau et des milieux aquatiques

Selon la DIREN, malgré une certaine capacité de renouvellement (conditions de mélange), tous les indicateurs de pollution sont activés. L'objectif principal est donc d'aboutir à une réduction des substances toxiques dangereuses (RSDE) pour le milieu marin, rejetées par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Exemples :

- maîtrise des émissions et rejets de produits réputés toxiques...
- examen voire révision si nécessaire du contenu du cahier des charges...
- réduction de la quantité des minerais et charbons immergés dans les eaux des quais minéraliers. Mise en œuvre améliorée de la maintenance et du transport terrestre... Selon le diagnostic de la DIREN, les sédiments des bassins portuaires présentent des concentrations en métaux lourds (chrome, nickel, zinc, plomb, cuivre, mercure et cadmium) constituant un danger pour la vie aquatique : des dispositions sont à prendre vis à vis des pêcheurs non profession-

nels opérant sur les plans d'eau constituant le Bassin Maritime...

- réduction en liaison avec les industriels, des rejets des ICPE dans les bassins portuaires afin d'assurer une maîtrise de la qualité des eaux et des sédiments superficiels (Objectif de « bon état écologique » du SDAGE)
- gestion optimisée des sédiments et boues de dragage qui contribuent à la dégradation des eaux de baignade et les zones mytilicoles sans oublier l'extrémité Ouest de la grande frayère de soles et autres poissons plats de la Mer du Nord
- relance du schéma directeur de drainage du port ouest. Surveillance renforcée de la teneur en chlorures et sulfates des milieux hydrauliques superficiels
- mise en place d'installations ou de services performants et compétitifs en terme financier, pour recueillir et traiter les eaux de déballastage des navires opérant à Dunkerque Port
- dans le cadre du Plan Marpol, contrôle renforcé pour inciter les bateaux faisant escale à mieux utiliser les installations de récupération des déchets d'hydrocarbures (slop), des eaux usées, des boues de fonds de cales (sludge), permettant en outre d'identifier les éventuels contrevenants (déballastages). Attribution de certificats de dégazage...
- quid de l'impact des rejets chimiques effectués par EDF CNPE Gravelines en Mer du Nord : bore, etc. GPMD en tant que gestionnaire des milieux aquatiques impactés par la centrale devrait avoir un droit de regard sur ce qui se fait et être certain que les activités EDF ne vont pas contribuer à retarder l'atteinte du bon état écologique.

Pollution de l'air

En liaison avec les industriels, et en relation avec le Plan de Protection de l'Air (PPA) mis en place en 2003 au vu du contexte industriel du territoire, le GPMD doit poursuivre la diminution des

émissions de poussières (poussières sédimentables et particules fines) et de produits pulvérisés en provenance des quais minéralier, charbonnier, QPO, môles du port Est et des pics de rejets.

Risques

Le GPMD est le siège d'un trafic important de matières dangereuses à l'importation comme à l'exportation : matières nucléaires à destination de Sellafield (Grande Bretagne), hydrocarbures, gaz naturel, produits chimiques, explosifs.

L'amélioration de la sécurité publique passe par :

- L'identification et la création d'itinéraires dédiés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD). Leur accès aux importantes voies de dégagement (autoroutes) n'est pas compatible avec la circulation des VL. Les TMD ne peuvent plus jouxter les zones urbanisées, voire les emprunter.
- Le domaine portuaire avec la zone industrialoportuaire, est parcouru par des réseaux de canalisations de transport de gaz, carburant, alcools, et autres produits chimiques. Ces réseaux doivent être davantage repérables, identifiables, entretenus et sécurisés et leur intégrité assurée, notamment lorsqu'ils traversent ou avoisinent les sites classés Seveso.
- Contrôle strict des navires de plus de 20 ans, lors de leur arrivée au port, et des conditions de travail des équipages (effectifs, application des règles du Bureau International du Travail), comme autant de facteurs de risques environnementaux et sociaux
- Maîtrise volontariste de l'urbanisation, choix de situer les équipements portuaires dans un environnement non susceptible d'être impacté par des accidents industriels.

A ces risques technologiques s'ajoute un réel risque « naturel » d'inondation. Le GPMD doit s'engager de façon plus volontaire dans la pré-

vention des risques de submersion marine mais aussi vis à vis de l'érosion du littoral et le recul du trait de côte, en relation avec la phase opérationnelle (toujours attendue) du Plan Littoral d'actions et de gestion de l'érosion (PLAGE) validé en 2003.

Les orientations en matière de lutte contre les submersions marines doivent s'appuyer sur les dernières hypothèses du GIEC à l'horizon 2050 voir 2100 et permettre l'expertise par des tiers des digues de protection autour des bassins, en particulier au fond du Bassin de l'Atlantique.

Sauvegarde des espaces naturels et de la biodiversité

La concrétisation de cet objectif passe par un état des lieux définissant clairement les espaces naturels dans la circonscription du GPMD. Ces espaces ne sauraient être limités aux terrains : *la mer du Nord, plus grand espace naturel du SCOT Flandre-Dunkerque, est soumise à des rejets urbains, industriels et agricoles importants, et à une circulation maritime intense et dangereuse. La préservation de ce bien international et des écosystèmes littoraux est une priorité européenne.* SCOT Flandre-Dunkerque 2007

La désignation de deux sites Natura 2000 en mer par la préfecture maritime semble retardée dans sa mise en œuvre. Le GPMD pourrait participer à éclaircir la situation et à relayer des informations justes concernant cette création de deux sites en application de directives européennes : le site Bancs de Flandre DO (Directive Oiseaux) et le site Bancs de Flandre DH (Directive Habitats Faune Flore)....

Concernant la partie terrestre des espaces naturels, les associations naturalistes et de défense de l'environnement attendent toujours les résultats d'études d'impact en relation avec le projet de terminal méthanier. Le GPMD devrait favoriser la poursuite de la concertation engagée avec ces associations à ce sujet.

Il serait nécessaire que le GPMD applique les instructions d'arrêtés préfectoraux (2007) d'amé-

nagement d'un corridor biologique dans l'axe Nord-Sud (Nord de la zone Dunkerque Logistique International - Ceinture verte de Loon-Plage) et d'un suivi écologique.

Le GPMD doit s'engager de façon plus explicite dans la poursuite des campagnes de plantations engagées par le Conseil général du Nord et la CUD, et dans la création de couloirs écologiques en cohérence avec la charte « trame bleue- trame verte » du Conseil Régional.

Efficacité énergétique

En vue de l'instauration de la loi Grenelle 1, le GPMD doit notamment engager des audits énergétiques et études, dégager des propositions en vue d'une plus grande maîtrise des déperditions énergétiques au sein des bâtiments et équipements portuaires, et mettre au point un vaste programme d'économies d'énergie. Il y a lieu, en particulier, de changer les éclairages extérieurs fonctionnant encore au pyralène au profit d'éclairages avec une source en énergie renouvelable.

Il va sans dire que, dans ce chapitre, doit se retrouver la question de la diversification des sources d'énergie à plus large échelle. Des études doivent être entreprises concernant l'utilisation ou le soutien au développement d'énergies renouvelables, l'éolien et l'hydrolien (capture de l'énergie en provenance des courants marins, importants en façade maritime) en particulier.

Gouvernance

Tous les rapports concernant le Dunkerquois signalent une forte mobilisation des acteurs locaux, élus politiques mais aussi membres d'associations en matière de développement durable. Ces derniers ont pu toutefois relever, lors des réunions préparatoires délocalisées au Grenelle de l'Environnement, en octobre 2007, que « si l'on dresse le bilan de la participation associative aux structures locales de concertation qui n'existeraient pas toujours si la loi ne les rendait pas obligatoires, ce bilan nous apparaît particulièrement mitigé, sans rapport en tout cas avec l'investissement associatif consenti : disponibilité,

étude de dossiers, documentation, déplacements... ». L'ADELFA demandait alors :

- que, conformément à la Convention d'Aarhus, elle ait accès à l'ensemble des informations ayant trait à l'environnement, et notamment aux documents émanant des entreprises sur leurs propres relevés d'émissions polluantes.
- qu'en matière d'expertises, on mette un frein au recours aux experts maison (ce qui est le cas en particulier lors des réunions de CLI auxquelles participent nombre d'experts EDF) et que l'on fasse plus volontiers appel à des tierces expertises (experts proposés par les associations notamment, et pas seulement pour l'industrie nucléaire)
- que très en amont des projets, les associations en connaissent l'impact environnemental potentiel, qu'elle bénéficie en amont des avis formulés par la DRIRE, la DIREN dont les contributions sont généralement décisives. Sinon, les débats proposés peuvent être assimilés à des leurres sans portée réelle.
- que le public soit réellement associé aux décisions dont il subira ensuite les conséquences et

que soit réformée en profondeur la procédure d'enquête publique qui fait dans la grande majorité des cas la part belle aux promoteurs de projets, même les plus contestables.

- que les associations et la population soient associées au suivi des décisions et des projets, la gouvernance ne s'arrêtant pas, comme c'est le cas à l'amont des décisions.

L'ADELFA ne peut que renouveler ces demandes dans la mise en place de la concertation avec le GPMD, en les adaptant. Toutefois, elle ne peut que constater que rien n'avance en ce sens dans le cas du projet de terminal méthanier.

Les positions actuelles du GPMD, à la suite de la mise en œuvre de la réforme portuaire, témoignent d'une ouverture sans précédent en matière de gouvernance. Cela doit l'inciter à être en résonance avec d'autres dispositifs de concertation et programmes (PLAGE, SCOT, SAGE, SDAGE...) voire même à y être partie prenante...

Le GPMD gagnerait à ne pas se situer systématiquement et seulement comme agent économique, comme « poumon de l'économie dunkerquoise ».